

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MARDI 03 MARS 2020**

L'AN DEUX MIL VINGT, MARDI 03 MARS À VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Martine COUET, Maire.

<b><u>Étaient présents</u></b>	<b>Mme Martine COUET, M. Claude JOUSSE, Mme Sylvie LE DRÉAU, M. Dominique COLIN, Mme Christelle CORVAISIER, Mme Sandrine DEMAYA, Mme Nicole GUYON, Mme Valérie MUSSARD, M. Cyrille OLLIVIER.</b>
<b><u>Absents-excusés</u></b>	<b>M. Miguel FIMIEZ, Mme Lydia DESBOIS</b>
<b><u>Absente</u></b>	<b>Mme Hélène BARRÉ</b>
<b><u>Secrétaire de séance</u></b>	<b>M. Cyrille OLLIVIER</b>

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du mardi 4 février 2020
- Désignation du secrétaire de séance : M. Cyrille OLLIVIER

**Ordre du jour**

1. Finances :
  - Approbation des comptes administratifs 2019
  - Approbation des comptes de gestion 2019
  - Affectation des résultats
2. Demande de subventions
3. Mandatement avant vote du Budget Primitif 2020
4. Comptes rendus des commissions communales
5. Comptes rendus des commissions communautaires.
6. Questions diverses.

## Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 4 février 2020

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 4 février 2020 à l'unanimité des membres présents.

### 1. Approbation du compte administratif commune 2019

#### Délibération DE01-03032020

Madame le Maire sort de la salle du Conseil. M. Claude JOUSSE, premier adjoint, prend la présidence de la séance.

- 1) Donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés				694 860,54		694 860,54
Opérations de l'exercice	752 892,34	981 658,14	329 552,39	288 926,50	1 082 444,73	1 270 584,64
<b>TOTAUX</b>	<b>752 892,34</b>	<b>981 658,14</b>	<b>329 552,39</b>	<b>983 787,04</b>	<b>1 082 444,73</b>	<b>1 965 445,18</b>
Résultats de clôture		228 765,80		654 234,65		883 000,45
Restes à réaliser			214 946,00		214 946,00	
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>752 892,34</b>	<b>981 658,14</b>	<b>544 498,39</b>	<b>983 787,04</b>	<b>1 297 390,73</b>	<b>1 965 445,18</b>
<b>RÉSULTATS DEFINITIFS</b>		<b>228 765,80</b>		<b>654 234,65</b>		<b>883 000,45</b>

- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif commune de l'exercice 2019 tel que résumé ci-dessus.

### 2. Approbation du compte de gestion commune 2019

#### Délibération DE02-03032020

Les résultats du compte de gestion 2019 du comptable pour le budget général étant conformes aux écritures de l'ordonnateur, **le Conseil municipal, après en avoir délibéré**

à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion commune de l'exercice 2019.

### 3. Affectation du résultat commune 2019

#### Délibération DE03-03032020

Le Conseil municipal,

- après avoir entendu le compte administratif 2019 concernant le budget commune, considérant que le compte administratif n'appelle aucune observation,
- statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 228 765,80 euros et un excédent d'investissement de 654 234,65 euros

Décide d'affecter, à l'unanimité des membres présents, les résultats :

- en recette d'investissement : 654 234,65 euros au compte 001,
- en affectation de résultat : 228 765,80 euros au compte 1068 (recette d'investissement)

### 4. Approbation du compte administratif multiservices 2019

#### Délibération DE04-03032020

Madame le Maire sort de la salle du Conseil. M. Claude JOUSSE, premier adjoint, prend la présidence de la séance.

- 1) donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés			11 124,76		11 124,76	
Opérations de l'exercice	507,67	1 657,40	6 730,65	1 105,00	18 363,08	2 762,40
<b>TOTAUX</b>	<b>507,67</b>	<b>1 657,40</b>	<b>17 855,41</b>	<b>1 105,00</b>	<b>18 363,08</b>	<b>2 762,40</b>
Résultats de clôture		1 149,73	16 750,41		16 750,41	1 149,73
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>507,67</b>	<b>1 657,40</b>	<b>17 855,41</b>	<b>1 105,00</b>	<b>18 363,32</b>	<b>2 762,40</b>
<b>RÉSULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1 149,73</b>	<b>16 750,41</b>		<b>16 750,41</b>	<b>1 149,73</b>

- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de

roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ; néant

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif multiservices de l'exercice 2019 tel que résumé ci-dessus.**

## **5. Approbation du compte de gestion multiservices 2019**

### **Délibération DE05-03032020**

Les résultats du compte de gestion 2019 du comptable pour le budget multiservices étant conformes aux écritures de l'ordonnateur, **le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion multiservices de l'exercice 2019.**

## **6. Affectation du résultat multiservices 2019**

### **Délibération DE06-03032020**

Le Conseil municipal,

- après avoir entendu le compte administratif 2019 concernant le budget multiservices, considérant que le compte administratif n'appelle aucune observation,
- statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 149,73 euros et un déficit d'investissement de 16 750,41 euros

**Décide d'affecter, à l'unanimité des membres présents, les résultats :**

- **en dépense d'investissement : 16 750,41 euros au compte 001,**
- **en affectation de résultat : 1 149,73 euros au compte 1068 (recette d'investissement)**

## **7. Approbation du compte administratif panneaux photovoltaïques 2019**

### **Délibération DE07-03032020**

Madame le Maire sort de la salle du Conseil. M. Claude JOUSSE, premier adjoint, prend la présidence de la séance.

- 1) donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés			2 095,99		2 095,99	
Opérations de l'exercice	1 510,93	1 417,51	0,00	1 735,78	1 510,93	3 153,29
<b>TOTAUX</b>	<b>1 510,93</b>	<b>1 417,51</b>	<b>2 095,99</b>	<b>1 735,78</b>	<b>3 606,92</b>	<b>3 153,29</b>
Résultats de clôture	93,42		360,21		453,63	
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>1 510,93</b>	<b>1 417,51</b>	<b>2 095,99</b>	<b>1 735,78</b>	<b>3 606,92</b>	<b>3 153,29</b>
<b>RÉSULTATS DEFINITIFS</b>	<b>93,42</b>		<b>360,21</b>		<b>453,63</b>	

- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ; néant
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif panneaux photovoltaïques de l'exercice 2019 tel que résumé ci-dessus.**

## **8. Approbation du compte de gestion panneaux photovoltaïques 2019**

### **Délibération DE08-03032020**

Les résultats du compte de gestion 2019 du comptable pour le budget panneaux photovoltaïques étant conformes aux écritures de l'ordonnateur, **le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion panneaux photovoltaïques de l'exercice 2019.**

## 9. Affectation du résultat panneaux photovoltaïques 2019

### Délibération DE09-03032020

Le Conseil municipal,

- après avoir entendu le compte administratif 2019 concernant le budget panneaux photovoltaïques, considérant que le compte administratif n'appelle aucune observation,
- statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'investissement de 360,21 euros et un déficit de fonctionnement de 93,42 euros

**Décide d'affecter, à l'unanimité des membres présents, les résultats :**

- **en dépense d'investissement : 360,21 euros au compte 001,**
- **en affectation de résultat : 93,42 euros au compte 002 (dépenses d'exploitation)**

## 10. Aménagement du bourg : demande de subvention au titre de la DETR

### Délibération DE10-03032020

Dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2020, le projet « Aménagement du bourg » est susceptible d'être éligible.

Après délibération, le Conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

<b>Origine des financements</b>	<b>Montant</b>
Maître d'ouvrage	734 284,30
Fonds européens	
DETR	502 856,20
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	20 000,00
FSIL	
Autre public	
Fonds privés	
<b>TOTAL</b>	<b>1 257 140,50</b>

**Le Conseil,**

- Autorise Madame le Maire à déposer une demande au titre de la DETR 2020
- Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année 2020
- Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

## 11. Mandatement avant le vote du Budget Primitif 2020

### Délibération DE11-03032020

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales :

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

#### Budget principal :

ES BPC : éclairage salle polyvalente : 2 770,78 euros (c/ 21318)

A CHACUN SON JARDIN : travaux supplémentaires clôture 15 et 17 rue de la gare : 4 384.39 euros (c/ 2128)

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter la proposition de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.**

## 4. Comptes-rendus des Commissions communales

Rapporteur Sylvie LE DRÉAU :

Le groupe, composé de Mme COUET, Mme LE DRÉAU, Mme DESBOIS et Mme BACHELIER, qui travaille sur le nouveau site internet de la commune s'est réuni. Le projet avance bien et sera présenté prochainement aux membres du Conseil municipal.

Rapporteur Claude JOUSSE :

Le bassin de rétention du lotissement de la Chesnaie était bouché. Les agents communaux ont résolu le problème.

De nombreux problèmes dus aux intempéries exceptionnelles des derniers jours ont été recensés sur toute la commune. Les agents techniques et les élus ont fait de leur mieux pour régler les urgences.

## 5. Comptes-rendus des commissions communautaires

### Commission Environnement :

Rapporteur Sylvie LE DRÉAU :

Un nouveau calcul pour le remboursement des frais d'entretien effectués par les agents communaux au niveau des points d'apports volontaires a été appliqué par la Communauté de communes du Val de Sarthe. Le montant reversé par la Communauté de communes pour l'année 2020 sera de 2 443,15 euros soit 621,52 euros de moins que pour l'année 2019.

## 6. Questions diverses

- Le devis pour le feu d'artifice qui aura lieu lors de la fête de la musique 2020 d'un montant de 2 000 euros a été validé.
- Le Conseil municipal a aussi retenu l'achat de décorations d'occasion pour les fêtes de fin d'année après vérification que celles-ci fonctionnent correctement pour un montant de 350 euros.

**La séance est levée à 22h30**

**SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 3 mars 2020 :**

<b>Mme Hélène BARRÉ</b>	<b>M. Dominique COLIN</b>	<b>Mme Christelle CORVAISIER</b>	<b>Mme Martine COUET</b>
Absente			
<b>Mme Sandrine DEMAYA</b>	<b>Mme Lydia DESBOIS</b>	<b>M. Miguel FIMIEZ</b>	<b>Mme Nicole GUYON</b>
	Absente excusée	Absent excusé	
<b>M. Claude JOUSSE</b>	<b>Mme Sylvie LE DRÉAU</b>	<b>Mme Valérie MUSSARD</b>	<b>M. Cyrille OLLIVIER</b>